

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ****Loxeal 24-18****RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit                      Loxeal 24-18

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées            Adhésif. Agent d'étanchéité.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fournisseur                          Loxeal s.r.l.  
Via Marconato 2  
Cesano Maderno  
20811 (MB)  
Italia  
Tel: +39 0362 529 301  
Fax +39 0362 524 225  
info@loxeal.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence        CHEMTREC France: +(33)-975181407  
national

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification (CE N° 1272/2008)**

Dangers physiques                Non Classé

Dangers pour la santé  
humaine                              Non Classé

Dangers pour l'environnement   Non Classé

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Mentions de danger                NC Non Classé

Mentions de mise en garde        EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**2.3. Autres dangers**

Aucunes dans les conditions normales.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

**Loxeal 24-18**

<b>ETHYLÈNE-GLYCOL</b> <span style="float: right;"><b>1-5%</b></span>		
Numéro CAS: 107-21-1	Numéro CE: 203-473-3	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119456816-28-XXXX
<b>Classification</b> Acute Tox. 4 - H302 STOT RE 2 - H373		
<b>HYDROPEROXYDE DE <math>\alpha,\alpha</math>-DIMÉTHYLBENZYLE</b> <span style="float: right;"><b>&lt;1%</b></span>		
Numéro CAS: 80-15-9	Numéro CE: 201-254-7	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475796-19-XXXX
<b>Classification</b> Org. Perox. E - H242 Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 3 - H331 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 STOT SE 3 - H335 STOT RE 2 - H373 Aquatic Chronic 2 - H411		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

<b>Inhalation</b>	Déplacer la personne exposée à l'air libre. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Ingestion</b>	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner quelques petits verres d'eau ou de lait à boire. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
<b>Contact cutané</b>	Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin
<b>Contact oculaire</b>	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

<b>Contact cutané</b>	Un contact prolongé peut provoquer des rougeurs, des irritations et le dessèchement de la peau.
<b>Contact oculaire</b>	Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Indications pour le médecin** Aucune recommandation particulière. Traiter en fonction des symptômes.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Mousse, dioxyde de carbone ou poudre sèche.
---------------------------------------	---

## Loxeal 24-18

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Produits de combustion dangereux** La décomposition thermique peut produire du monoxyde de carbone (oxide de carbone), du dioxyde de carbone (gaz carbonique) et des composés organiques non identifiés. La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nauséabondes.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Absorber le déversement avec du sable ou tout autre absorbant inerte. Transférer dans des récipients adaptés et étiquetés, pour élimination.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne jamais retourner du produit non utilisé dans le récipient de stockage.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

#### **ETHYLÈNE-GLYCOL**

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 20 ppm 52 mg/m<sup>3</sup> vapeur

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 40 ppm 104 mg/m<sup>3</sup> vapeur

\*

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

\* = Risque de pénétration percutanée.

#### **HYDROPEROXYDE DE $\alpha,\alpha$ -DIMÉTHYLBENZYLE (CAS: 80-15-9)**

**DNEL**

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 6 mg/m<sup>3</sup>

## Loxeal 24-18

### PNEC

Travailleurs - Eau douce; 0.0031 mg/l  
 Travailleurs - Eau de mer; 0.00031 mg/l  
 Travailleurs - rejet intermittent; 0.031 mg/l  
 Travailleurs, Industrie - Sol; 1.2 mg/kg  
 Travailleurs - Station d'épuration des eaux usées; 0.35 mg/l  
 Travailleurs - Sédiments (eau douce); 0.023 mg/kg  
 Travailleurs - Sédiments (eau de mer); 0.0023 mg/kg  
 Travailleurs - Sol; 0.0029 mg/kg

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



#### Contrôles techniques appropriés

La ventilation normale (mécanique) de la pièce doit être adéquate lors d'un travail avec de petites quantités du produit. Prévoir un extracteur d'air mécanique localisé pour toute activité avec de grandes quantités du produit ou si nécessaire pour le confort des travailleurs.

#### Protection des yeux/du visage

Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial. Les lunettes de protection doivent être conformes à la norme EN 166

#### Protection des mains

Des gants en caoutchouc nitrile ou Viton™ sont recommandés. Ne pas porter de gants en coton ou autre matériau absorbant. Les gants de protection doivent être conformes à la norme EN 374. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

#### Autre protection de la peau et du corps

Porter un bleu de travail ou une blouse

#### Mesures d'hygiène

Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Utiliser une crème pour la peau appropriée pour prévenir le dessèchement de la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Respecter les mesures de protection et d'hygiène industrielles.

#### Protection respiratoire

Pas nécessaire normalement.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Couleur	Violet.
Odeur	Légèrement âcre.
Seuil olfactif	Indéterminé.
pH	Non pertinent.
Point de fusion	Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable.
Point d'éclair	>100°C
Taux d'évaporation	Indéterminé.
Pression de vapeur	Non disponible.

## Loxeal 24-18

<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité relative</b>	1.1
<b>Solubilité(s)</b>	Insoluble dans l'eau. Soluble dans les matériaux suivants: Solvants organiques.
<b>Coefficient de partage</b>	Indéterminé.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Indéterminé.
<b>Température de décomposition</b>	Indéterminé.
<b>Viscosité</b>	~1100 mPa s @ 25°C
<b>Propriétés explosives</b>	Indéterminé.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non applicable.

### 9.2. Autres informations

**Autres informations** Non pertinent.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Oxydants puissants.

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Acides forts. Bases fortes. Oxydants puissants. Réducteurs forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** La décomposition thermique peut produire du monoxyde de carbone (oxide de carbone), du dioxyde de carbone (gaz carbonique) et des composés organiques non identifiés.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Effets toxicologiques** Les effets toxicologiques du produits n'ont pas été totalement évalués. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler, ne pas inhaler.

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Inhalation

Danger par inhalation peu probable à cause de la faible pression de vapeur du produit à température ambiante.

### Ingestion

Pas d'effets nocifs potentiels de part les quantités susceptibles d'être ingérées par accident.

## Loxeal 24-18

**Contact cutané** L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Contact oculaire** Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

### Informations toxicologiques sur les composants

#### ETHYLÈNE-GLYCOL

##### Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 500,0

##### Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg) 3 500,0

Espèces Souris

ETA cutanée (mg/kg) 3 500,0

#### HYDROPEROXYDE DE $\alpha,\alpha$ -DIMÉTHYLBENZYLE

##### Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg) 328,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 328,0

##### Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg) 1 200,0

Espèces Rat

ETA cutanée (mg/kg) 1 200,0

##### Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL<sub>50</sub> poussières/brouillards mg/l) 1,37

Espèces Rat

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) 0,5

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Fortement irritant.

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Irritant pour les yeux.

##### Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

## Loxeal 24-18

**Essais de génotoxicité - in vitro** Positif.

**Essais de génotoxicité - in vivo** Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** CMR: No

### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Pas de données de test particulières disponibles.

**Toxicité pour la reproduction - développement** Toxicité pour le développement: - NOAEL:  $\geq 100$  mg/kg p.c. /jour, Orale, Rat

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Pas de données de test particulières disponibles.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Pas de données de test particulières disponibles.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Pas de données disponibles.

### Informations écologiques sur les composants

#### ETHYLÈNE-GLYCOL

##### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 96 heures: 72860 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heures: > 100 mg/l, Daphnia magna

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** CE<sub>50</sub>, 96 heures: 6500 - 13000 mg/l, Selenastrum capricornutum

**Toxicité aiguë - microorganismes** CE<sub>20</sub>, 0.5 heure: 1.995 mg/l, Boues activées

##### toxicité aquatique chronique

**Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie** NOEC, 7 jours: 15380 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)

**Toxicité chronique - invertébrés aquatiques** NOEC, 7 jours: 8590 mg/l, Daphnia magna

## Loxeal 24-18

### HYDROPEROXYDE DE $\alpha,\alpha$ -DIMÉTHYLBENZYLE

#### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 96 heure: 3.9 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Pas de données disponibles.

#### Informations écologiques sur les composants

### ETHYLÈNE-GLYCOL

**Biodégradation** Eau - Dégradation 90 - 100%: 10 jours

### HYDROPEROXYDE DE $\alpha,\alpha$ -DIMÉTHYLBENZYLE

**Biodégradation** La substance est facilement biodégradable.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**Coefficient de partage** Indéterminé.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Le produit est insoluble dans l'eau.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

#### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucun connu.

### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale** L'élimination des déchets doit se faire suivant les réglementations communautaires, nationales et locales. Les emballages vides peuvent contenir des résidus du produit. Observer les précautions indiquées sur la fiche de données de sécurité et sur l'étiquette même après la vidange.

**Méthodes de traitement des déchets** Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

**Classe déchet** 08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Général** Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

#### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport



## Loxeal 24-18

Non applicable.

### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

**Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin**

Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non pertinent.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non pertinent.

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<b>Réglementations nationales</b>	The Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009 (SI 2009 No. 716).
<b>Législation UE</b>	Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)
<b>Document d'orientation</b>	Workplace Exposure Limits EH40. CHIP for everyone HSG228. Approved Classification and Labelling Guide (Sixth edition) L131. Safety Data Sheets for Substances and Preparations.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Date de révision** 05/03/2018

**Révision** 4

**Remplace la date** 14/01/2016

## Loxeal 24-18

### Mentions de danger dans leur intégralité

H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H331 Toxique par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.